

*Amendement permettant l'application des dispositions
des deux derniers alinéas de l'article 99 du Règlement*

ART. 4 BIS

N° 1728

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 janvier 2014

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1639)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1728

présenté par

M. Peiro, rapporteur au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE 4 BIS

Après le mot :

« plein »,

supprimer la fin de cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.